

Le Nouveau-Brunswick doit s'aligner sur les autres provinces en matière de relations homosexuelles

[Réimpression d'un article du Telegraph Journal, édition du 28 septembre, 2002.]

En 1969, Pierre Elliott Trudeau, alors premier ministre du Canada, déclarait que l'état n'avait pas sa place dans les chambres à coucher. Néanmoins, plus de trente ans plus tard, les couples homosexuels du Nouveau-Brunswick poursuivent encore un combat ardu pour être traités sur le même pied que leurs voisins hétérosexuels et, dernièrement, que leurs homologues de partout au Canada.

Ceci est particulièrement vrai dans le domaine des prestations versées au survivant d'un conjoint.

Au Nouveau-Brunswick, la *Loi sur les prestations de pension* précise que le terme conjoint «désigne respectivement un homme ou une femme».

Avis

Réunions du conseil

Toutes les réunions du Conseil de la FAPPUNB sont ouvertes à chacun et chacune des membres des associations et nous invitons chaleureusement tous ceux et celles qui désireraient y assister.

Pour information concernant les futures dates des réunions, visitez notre site web au www.fappunb.ca

Lescouples homosexuels du Nouveau-Brunswick trouvent probablement peu de réconfort dans le fait qu'ils partagent cette discrimination archaïque avec leurs pairs de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve. C'est sans doute aussi pour eux une piètre consolation de savoir que les prestations de pension sont accordées au survivant d'un couple homosexuel depuis seulement 1999 en Colombie-Britannique et en Ontario, depuis l'an 2000 en Nouvelle-Écosse, depuis 2001 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, et depuis quelques mois au Québec.

En fait, cet éclaircissement soudain de l'esprit partout ailleurs au Canada est sans doute dû uniquement à une décision de 1999 de la Cour suprême du Canada faisant jurisprudence. Un cas de l'Ontario, *M. c. H.*, a soulevé la question du droit d'une lesbienne, en vertu de la *Loi sur le droit de la famille* de l'Ontario, à la division des biens et au paiement d'une pension alimentaire par son ex-conjointe qui avait été le principal soutien de famille dans une relation de longue durée finalement dissoute.

En se prononçant en faveur de la demanderesse, le plus haut tribunal du Canada a déclaré que la définition de «conjoint» exprimée dans la loi de l'Ontario – semblable à celle du Nouveau-Brunswick – était discriminatoire

et qu'elle violait la Charte canadienne des droits et libertés. Le tribunal a donné six mois à la province de l'Ontario pour modifier sa loi. Il a également exhorté les autres provinces à agir de même afin de leur éviter la tenue d'un procès visant à provoquer les changements nécessaires.

Alors que certaines provinces ont agi rapidement pour suivre l'opinion incidente de la Cour suprême, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ne l'ont pas fait. Pourquoi?

Au Nouveau-Brunswick, tout au moins, de nombreuses personnes fréquentent régulièrement l'église. De plus, des gouvernements provinciaux de diverses tendances politiques ont l'un après l'autre accordé récemment un soutien financier généreux à un établissement d'enseignement postsecondaire privé ayant des liens solides avec

(Suite à la page 3)

Sommaire

Les frais de scolarité provoquent un crise.....	2
Rapport du Comité des communications.....	2
Lettre Ouverte.....	3
Mot du Président.....	5
Mémoire de la Fédération.....	5

Les frais de scolarité provoquent une crise au Nouveau-Brunswick

[Réimpression d'un article du journal Times-Transcript de Moncton, édition du 17 octobre 2002.]

«*For the Record*» est une chronique régulière de la page éditoriale. Notre collaborateur aujourd'hui est Claude Dionne, professeur titulaire de l'Université de Moncton et président de la Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick.

La grève effectuée par les étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton cette semaine pour protester contre la série de hausses malheureusement prévisibles des frais de scolarité imposées cette année, envoie au gouvernement un message qui mérite d'être écouté.

À l'Université de Moncton, les frais de scolarité ont monté en flèche au cours des dix dernières années, avec une hausse de 86 %, plus de quatre fois la hausse de l'indice des prix à la consommation pour la même période qui a été de moins de 20%.

Pis encore, les frais de scolarité ont augmenté de 57% au cours des cinq dernières années.

Dans d'autres parties de la province, les étudiantes et étudiants ont choisi divers autres moyens d'expression, mais ils ont tous formulé la même plainte légitime: à cause de la hausse des frais de scolarité, l'éducation universitaire redeviendra bientôt la chasse gardée des quelques chanceux capables de la payer.

Les frais de scolarité ne sont pas les seuls frais obligatoires qu'une étudiante ou un étudiant doit payer pour s'inscrire à l'université. À ces frais s'ajoutent divers autres frais de service administratif inévitables, comme les primes d'assurance-maladie et les frais d'utilisation d'un service. Par conséquent, les hausses annuelles réelles de l'ensemble des frais d'admission ont tendance à être sous-estimées.

La situation relativement aux frais de scolarité est à son pire à l'Université de Moncton, mais le problème s'étend à toute la province et le gouvernement doit s'y attaquer immédiatement et de manière réaliste.

Alors que la hausse correspondante de la moyenne nationale des frais d'admission à une université canadienne a été de quatre pour cent et demi au cours de l'année universitaire 2002-2003, au Nouveau-Brunswick elle a été dans l'ensemble de neuf pour cent et demi. Et à l'Université de Moncton, elle a atteint le niveau incroyable de douze pour cent et demi.

Dans son récent rapport intitulé *Accès refusé*, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université note que les frais de scolarité au Canada sont plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été. En fait, même en faisant un ajustement pour tenir compte de près de quatre-vingt-dix ans d'inflation, ils sont en moyenne six fois plus élevés qu'ils ne l'étaient en 1914.

On ne peut donc pas comprendre comment les gouvernements qui affirment avoir un programme dicté par l'éducation peuvent continuer à laisser ce phénomène se répéter année après année dans nos universités. L'étudiante ou l'étudiant néo-brunswickois moyen qui a dû emprunter pour étudier, et qui a obtenu son diplôme de baccalauréat en 2001, avait une dette de près de 30 000\$ à la fin de ses études.

Les étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton ne protestent pas contre leur administration à court d'argent. Ils essaient d'attirer l'attention des gouvernements sur leur propre manque de vision.

Rapport du Comité des communications

Depuis son rapport du mois d'août, le Comité des communications a été extrêmement occupé. Voici quelques-unes de ses principales activités.

-Notre feuillet d'information intitulé *The State of University Education in New Brunswick and Canada/ L'enseignement universitaire au Nouveau-Brunswick et au Canada* préparé pour la campagne de sensibilisation du public, a été transmis à tous les députés provinciaux, aux députés fédéraux du Nouveau-Brunswick et aux recteurs d'universités, et il a été inséré dans le *Telegraph Journal* et dans *L'Acadie Nouvelle* le vendredi 27 septembre. Grâce à cette campagne, le président du Comité des communications a été interviewé ce jour-là au programme *Maritime Noon* de la chaîne radiophonique de Radio-Canada.

(Suite à la page 8)

(Suite de la page 1)

des communautés religieuses dans toute la province.

D'un point de vue politique, il serait donc sensé pour tout gouvernement de laisser les tribunaux de la province déclarer non constitutionnelle une telle loi provinciale litigieuse et d'en ordonner la modification. Sinon, ce gouvernement risquerait de se mettre à dos un nombre considérable d'électeurs qui fréquentent l'église en reconnaissant volontairement un droit fondamental à un groupe de la société dont le style de vie est une abomination pour eux.

Si c'est le cas dans notre province, une telle façon de penser est mesquine et elle montre un esprit étroit. Ce n'est certainement pas le signe d'un leadership. Plusieurs médecins du Nouveau-Brunswick – dont un grand nombre pratiquent leur religion avec dévotion – aident des patientes à obtenir un avortement, ou effectuent un avortement, même s'ils ne défendent pas eux-mêmes cette pratique. Ils agissent ainsi parce que, sans vouloir adopter les valeurs de leurs patientes, ils ne souhaitent pas leur dicter ce que ces valeurs devraient être.

Les couples homosexuels ont également le droit de jouir d'une telle attitude de «tolérance» de la part de leur gouvernement et de nous tous.

À l'incitation de la Cour suprême du Canada, la plupart des autres provinces ont pris des mesures pour reconnaître la réalité des relations homosexuelles et pour s'y adapter. Le Nouveau-Brunswick devrait passer au XXI^e siècle dans ce domaine sans regimber et sans qu'on doive l'y traîner de force.

(Claude Dionne est professeur titulaire de l'Université de Moncton et président de la Fédération des associations de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick.)

LETTRE OUVERTE

La présente est une lettre ouverte adressée au corps professoral par le professeur Ian^oH.^oFraser (Psychologie, St. Thomas University), président du Comité de communications.

Chers collègues,

Il y a environ neuf ans, j'ai été nommé président de la FAUST (Faculty Association of the University of St. Thomas). À cette époque, je ne me rendais pas pleinement compte de la nécessité de cette association ou je n'en comprenais pas réellement le besoin, mais l'influence d'un collègue de confiance, le D^r Gary Hughes, a suffi à me convaincre d'y prendre part. En tant que président, j'ai rapidement compris l'importance de la FAUST – non seulement son importance particulière pour la St. Thomas University, mais aussi l'importance générale de l'existence d'un tel organisme. J'ai alors découvert que mon rôle de président de la FAUST faisait automatiquement de moi un membre du Comité directeur d'une association appelée la FAPPUNB (Fédération des associations de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick). Lors de la première réunion du Comité directeur de la FAPPUNB, le bureau exécutif de la FAUST m'avait donné le mandat de demander au Comité directeur une réduction de la cotisation à la FAPPUNB. Mes collègues professeures et professeurs des autres associations locales ont, c'est le moins que l'on puisse dire, reçu froidement cette proposition. Cependant, à la fin de la réunion, la présidente de la FAPPUNB, Gwendolyn Creelman de la MAFA (Mount Allison Faculty Association), m'a pris à part pour m'expliquer pourquoi ma proposition avait suscité une réaction négative chez mes collègues du Comité directeur. Me fiant sur ses explications, j'ai décidé de jeter un deuxième coup d'oeil à la FAPPUNB et j'ai travaillé en collaboration avec cet organisme à partir de ce moment-là. J'ai finalement été président de la FAPPUNB de 1996 à 1999, et je préside depuis le Comité des communications.

Quels *sont* donc le rôle et la fonction de la FAPPUNB? Je pense que c'est Gary Long, de l'APPBUMCE (Association des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton, campus

(Suite à la page 4)

(Suite de la page 3)

d'Edmundston), ancien président de la FAPPUNB, qui a exprimé le mieux ce rôle en disant que la FAPPUNB était d'abord et avant tout une police d'assurance. Nous savons tous que nous achetons de l'assurance dans l'espoir de ne jamais en avoir besoin. Cependant, le fait de posséder une assurance, juste «en cas de besoin», nous donne un sentiment de sécurité et de bien-être qui nous permet de poursuivre nos activités ou, dans le cas de la FAPPUNB, de poursuivre le travail en notre nom, et ce, de manière productive. En tant que président de la FAPPUNB, j'ai toutefois compris que celle-ci joue également le rôle d'une sentinelle qui veille sur nos intérêts en dehors de chacun de nos établissements. À notre époque, la plupart des professeures et professeurs ont suffisamment à faire dans leur propre établissement sans devoir surveiller ce qui se passe derrière eux. À l'intérieur d'un établissement donné, l'association locale joue le rôle de sentinelle; en dehors d'un établissement donné, ce rôle revient à la FAPPUNB et à l'ACPPU (Association canadienne des professeures et professeurs d'université). À cet égard, la FAPPUNB surveille les joueurs susceptibles d'influer sur les universités au niveau provincial. Elle a donc un rôle passif de surveillance et un rôle actif de lobbying auprès du gouvernement provincial, de la CESP (Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes) et de tout autre organisme provincial en mesure de proposer des politiques ayant une influence directe ou indirecte sur les universités de la province. Au niveau fédéral, les intérêts du corps professoral sont représentés par l'ACPPU. Avec tous ces organismes en place, nous sommes couverts à tous les niveaux et sous tous les angles. Cependant, si un seul de ces organismes devait disparaître, les résultats pourraient être désastreux.

Le problème auquel fait face actuellement le corps professoral de la Nouvelle-Écosse nous fournit un exemple concret. Il y a quelques années, l'organisme provincial représentant le corps professoral de cette province a été démantelé. Maintenant, malgré le fait que plus de la moitié des membres du corps professoral de la Nouvelle-Écosse et toutes ses associations locales sauf une ont constaté la nécessité de rétablir cet organisme, il leur est difficile d'atteindre un consensus sur la forme que celui-ci devrait prendre. Pendant ce temps, le corps professoral de la Nouvelle-Écosse arrive à peine à se faire entendre au niveau provincial, et même au niveau fédéral, et parfois il n'y arrive pas du tout. Lorsque la CESP s'est réunie pour discuter de sujets aussi graves que les indicateurs de rendement et la révision des politiques, ou lorsque le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a tenu des réunions de recherche d'information financière, la voix unifiée du corps professoral de la Nouvelle-Écosse a brillé par son absence. De plus, la présence occasionnelle de certaines associations de professeures et professeurs d'université de la Nouvelle-Écosse a parfois entraîné l'expression de points de vue conflictuels et opposés. Le message ainsi transmis au gouvernement est que les professeures et professeurs ne savent pas ce qu'ils veulent! En outre, sans un surveillant provincial représentant toutes les associations, une association locale non représentée est renseignée trop tard sur les questions provinciales pertinentes pour participer à l'élaboration d'une réponse coordonnée, quelle qu'elle soit.

Vous pouvez évidemment vous demander s'il existe des preuves que la FAPPUNB s'acquitte correctement de ses fonctions. Bien qu'il n'y ait pas de manière précise de mesurer les contributions apportées par la FAPPUNB au milieu universitaire du Nouveau-Brunswick, il est indéniable qu'au cours des dix dernières années de financement provincial, la somme totale accordée aux universités comme subvention d'exploitation non affectée **a diminué** de plus de 6% en Nouvelle-Écosse alors qu'elle **a augmenté** de plus de 8 % au Nouveau-Brunswick. Je crois fermement que la FAPPUNB a joué un rôle essentiel pour aider à obtenir cette hausse générale de la subvention d'exploitation non affectée alors que nous traversons une décennie de restrictions budgétaires, de coupures et de réduction de la dette.

Comme je l'ai expliqué, il est de plus en plus évident pour moi que, pour maintenir un milieu universitaire fort favorisant les intérêts du corps professoral, il est essentiel de conserver l'association des professeures et professeurs d'université aux trois niveaux: local, provincial et fédéral. J'espère que vous partagez mon avis.

Ian Fraser

Pour de plus amples renseignements sur la FAPPUNB, consultez le site Web à l'adresse suivante:
www.fappunb.ca ou www.fnbfa.ca

MOT DU PRÉSIDENT

Grâce à son président, Ian Fraser, le rapport du Comité des communications publié dans le présent *Bulletin* contient un sommaire global des réalisations les plus récentes de la Fédération et tout commentaire que je pourrais ajouter serait répétitif.

J'aimerais toutefois porter à votre attention le récent exposé soumis par la Fédération au Comité permanent des finances de la Chambre des communes [voir page 5 - Réd.] dans lequel nous avons réussi à incorporer le contenu du feuillet d'information publique que nous avons préparé et diffusé dans toute la province en septembre.

J'ai trouvé le présent numéro particulièrement informatif et j'espère que vous aurez autant de plaisir à le lire que moi.

Mes meilleurs souhaits pour l'année universitaire 2002-2003.

Le président,

Claude Dionne

Mémoire de la Fédération des associations des professeures et professeurs d'université du Nouveau- Brunswick

La Fédération est heureuse d'avoir de nouveau été invitée à faire une présentation devant le Comité permanent des finances.

Le gouvernement fédéral a fait récemment de grands progrès dans la prestation à nos universités d'un soutien financier important. Cependant, presque tout ce soutien a été accordé à la recherche, ou à des entreprises liées à la recherche, et on peut s'attendre à un résultat final décevant. Pourquoi?

Le vieil adage selon lequel «on ne peut vendre ce qu'on n'a pas» semble pouvoir être adapté à l'infini. Dans les circonstances actuelles, on pourrait dire^o: on ne peut effectuer une recherche de calibre international dans un milieu en détérioration.

Par conséquent, sans vouloir regarder la bride d'un cheval donné, la communauté universitaire doit quand même modérer ses applaudissements face à l'enthousiasme fédéral actuel en ce qui concerne des entreprises innovatrices de la part des universités canadiennes.

La Fédération des associations de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB) a récemment eu le privilège de participer au symposium sur la Stratégie d'innovation tenu par Industrie Canada le 26 juin dernier à Moncton.

Deux des quatre sujets de discussions indiqués par Industrie Canada comme étant des «défis» au succès d'une stratégie d'innovation nationale était «la création [et la mise en marché] d'un nouveau savoir» et «le développement de compétences pour une nouvelle économie».

Malgré l'accent mis sur le rôle que les universités devraient apparemment jouer à l'avant-garde de l'innovation, la délégation de la FAPPUNB a été déçue de constater que l'allocation aux universités d'un

(Suite à la page 6)

(Suite de la page 5)

«financement de base» à des niveaux appropriés – c'est-à-dire d'un financement leur permettant de s'acquitter de leurs frais mensuels réguliers – était tout à fait absente de l'ordre du jour des débats jusqu'à ce que la FAPPUNB soulève la question.

Le «défi sur le plan des compétences» a été indiqué dans les documents du symposium comme il suit^o:

Veiller à ce que, dans les années à venir, le Canada dispose d'assez de personnes hautement qualifiées, possédant les compétences voulues pour assurer une économie du savoir dynamique.

Cette noble rhétorique est donc perçue avec un certain scepticisme de la part de la communauté universitaire des petites provinces comme le Nouveau-Brunswick qui ne jouit pas des économies d'échelle de ses homologues des régions plus peuplées et plus prospères du Canada. Bien que le gouvernement fédéral ne soutienne pas directement les frais d'exploitation des universités du pays, toute modification au système fédéral-provincial de paiements de transfert (d'où provient encore indirectement la plus grande partie des fonds d'exploitation dans les petites provinces) a un effet profond et durable sur les résultats nets des universités.

L'abandon au début de la dernière décennie de la formule de la *Loi sur le financement des programmes établis* (LFPE) en faveur de celle du **Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux** (TCSPS) a donc causé des restrictions financières graves au Nouveau-Brunswick, et ailleurs, auxquelles la communauté universitaire s'efforce sans cesse de s'adapter.

Par conséquent, la présente demande de soumission d'exposés devant le Comité arrive à point. La Fédération effectue actuellement une campagne de sensibilisation du public en vue d'attirer l'attention des membres du Parlement, des membres de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et du grand public sur les problèmes créés dans le milieu universitaire, tant au niveau local que national, par des années de financement insuffisant. Le point central de cette campagne sera la distribution dans tout le Nouveau-Brunswick, au cours des prochains jours, d'un dépliant publié dans les deux langues officielles, et dont le contenu est indiqué ci-dessous.

SAVEZ VOUS...

- Que le revenu moyen de la première année d'emploi d'une diplômée ou d'un diplômé d'une université canadienne est supérieur au revenu annuel moyen de tous les salariés réunis?
- Qu'au Nouveau-Brunswick, le taux de chômage des diplômées et diplômés universitaires a diminué de 20 p. 100 entre 1998 et 2001?
- Que sur quatre emplois créés au Canada entre 1999 et 2004, un emploi exigera un diplôme universitaire?
- Qu'au Nouveau-Brunswick, les frais des études universitaires seront presque deux fois plus élevés en 2002 qu'en 1992?
- Qu'une étudiante ou un étudiant néo-brunswickois moyen qui a emprunté pour faire ses études et qui a obtenu un baccalauréat 2001 se retrouve avec une dette de près de 30 000 \$ à la fin de ses études?
- Qu'au Nouveau-Brunswick, le nombre de professeures et professeurs est inférieur de 10 p. 100 à ce qu'il était en 1990, malgré une hausse de 7,5 p. 100 du nombre d'étudiantes et étudiants?
- Que 25 p. 100 de tous les détentrices et détenteurs d'un doctorat, notre principale source de remplacement du professorat, quittent le Canada dans les deux ans suivant l'obtention de leur diplôme?

(Suite à la page 7)

(Suite de la page 6)

- Qu'au Canada, le rapport entre le nombre d'étudiantes et étudiants universitaires et le nombre de professeures et professeurs, qui était de seulement 23 pour 1 en 1971, atteignait 39 pour 1 en 2001?
- Que les universités canadiennes produisent autant d'inventions que les universités américaines, et qu'elles créent 2,5 fois plus d'entreprises dérivées par dollar dépensé en recherche?
- Que le montant, par étudiante ou étudiant, des fonds gouvernementaux accordés aux universités à des fins de recherche et d'enseignement a diminué de 13 p. 100 au Canada entre 1993 et 2000, alors qu'il a augmenté de 20 p. 100 aux États-Unis?
- Qu'aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Australie et en Nouvelle-Zélande, entre 22 et 25 p. 100 des jeunes de 18 à 21 ans sont inscrits à une université, en comparaison de 18 p. 100 seulement au Canada?
- Que pour 90 p. 100 des Canadiens et Canadiennes, l'éducation devrait suivre immédiatement les soins de santé dans les priorités du gouvernement?

Les statistiques mentionnées indiquent clairement que notre système universitaire traverse une crise. En fait, le seul développement récent qui a atténué la situation décrite a été l'augmentation de la participation fédérale à la recherche depuis l'an 2000, tel que mentionné à l'alinéa liminaire du présent document.

On doit toutefois insister sur le fait que, même s'il est bienvenu, ce nouvel engagement du gouvernement fédéral envers la recherche représente une arme à double tranchant. Une bonne recherche exige une bonne infrastructure et l'existence de celle-ci doit être garantie pour que la première puisse être fructueuse.

Nous sommes convaincus que les membres du Comité réfléchiront à ce qui précède au cours des semaines à venir et que ceci servira de fondement à une discussion productive entre le Comité et les représentants de la Fédération lorsque le Comité tiendra ses audiences publiques à l'automne.

(Suite de la page 2)

-Quelques changements ont été apportés au site Web, y compris une liste plus complète et mise à jour des organismes dans la section «Liens utiles». Nous remercions l'administrateur du site, Jack Vanderlinde, pour tout le travail qu'il fait dans ce domaine.

-Le site Web comptera également une nouvelle section intitulée «Communications» où le président du Comité des communications fera une mise à jour sur les diverses campagnes de sensibilisation lancées par le Comité.

-En réponse à une demande de l'ABPPUM, la Fédération a soumis un article au *Telegraph Journal*, à titre de chroniqueuse invitée: *N.B. Must Get In Step With Same-Sex Relationships [Le Nouveau-Brunswick doit s'aligner sur les autres provinces en matière de relations homosexuelles]* [Voir page 1 - **Réd.**]. L'article a été publié dans l'édition du samedi 28 septembre du *Telegraph Journal*.

-En réaction à la grève effectuée par les étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton (Moncton et Edmundston) on a soumis un article au Times-Transcript, à titre de *Tuition Fees Are Reaching A Crisis in N.B. [Les frais de scolarité provoquent une crise au Nouveau-Brunswick.]* [Voir page 2 - **Réd.**] L'article a été publié le 17 octobre dans la chronique régulière de la page éditoriale «For the Record».

-Notre annonce publicitaire continue à paraître en première page de *Showtime*, le guide des émissions de télévision publié chaque vendredi par le *Telegraph Journal*. Avec plus de 50000 exemplaires, l'édition du vendredi est la plus importante du *Telegraph Journal*. Les exposés de faits des annonces publicitaires (ci-jointes) changent toutes les deux semaines.

-Le dernier rapport mensuel sur les demandes d'accès au site Web montre que nous avons eu 5550 visiteurs avec un total de près de 31000. Apparemment, la série de campagnes de sensibilisation du public lancées au cours des derniers mois (c'est-à-dire le signet, le portefeuille, le feuillet d'information et la campagne de publicité) commencent à porter fruit.

Le président,

Ian Fraser

**Membres du bureau de direction
2002-2003**

Président: Claude Dionne
(506) 858-4602

Vice Président: Hans vanderLeest
(506) 364-2557

Secrétaire-trésorier: Daniel Bélanger
(506) 737-5151

Président-sortant: Jack Vanderlinde
(506) 453-4723

Président/e/s de comités

Comité de la condition féminine
Karen Bramford (MAFA)

Comité de la caisse de défense d'urgence
Jon Thompson (AUNBT)

Prix Nicole Raymond Award
Berkeley Fleming (MAFA)

Comité de communication
Ian Fraser (FAUST)

Comité de la bourse d'études
Daniel Bélanger (ABPPUMCE)

Bureau de la Fédération

65 Brunswick, suite 297
Fredericton, N.B. E3B 1G5
Tel: (506) 458-8977
Fax: (506) 458-8977
Courriel: fnbfa@nbnet.nb.ca

Directeur exécutif
Desmond Morley

Secrétaire
Patricia Lewington

Comité Editorial
Ian Fraser, Editeur en chef

**Vos Opinions Sont
Bienvenues**

Une invitation spéciale est lancée à tous les membres des associations locales qui désirent nous faire parvenir des textes et leurs opinions au sujet de la vie universitaire en général.

Conséquemment les lecteurs et lectrices sont cordialement invité/e/s à faire parvenir leur point de vue ou à formuler leurs commentaires par écrit à l'adresse au-dessus.

Les opinions exprimées dans le Bulletin ne sont pas nécessairement celles du Conseil et Bureau de Direction de la FAPPUNB/FNBFA
